

Le samedi 10 octobre 2020

ASSEMBLEE GENERALE 2020
PROCES VERBAL DE LA COMMISSION ELECTORALE

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé le 10/10/2020 entre 12h00 et 15h00.

Déroulement :

L'assemblée générale a débuté à 9h35 en visioconférence. Très peu de problèmes de connexions ont été rencontrés et/ou ont été résolus.

Les débats de sont déroulés en toute sérénité. Chacun a pu s'exprimer et obtenir des réponses à ses questions.

La visioconférence a pris fin à 11h30 et les votes en ligne ont démarré comme prévu à 12h00 comme l'avait défini la société Néovote.

Le vote s'est terminé à 15h00.

L'ouverture des urnes :

Quatre membres de la commission ont participé au dépouillement des votes en présentiel ou en distanciel. La commission électorale a constaté qu'aucun problème technique n'est venu perturber le processus de vote. Deux membres ont rentré leur code de déchiffrement qui a permis l'ouverture des urnes. La commission a pris connaissance des résultats puis à vérifier la liste des émargements transmises par le bureau de vote.

La commission électorale vous propose de prendre connaissance des résultats des votes sur les huit motions exprimées lors de cette assemblée générale ci-après :

	Nbr de votants	Nbr de voix
Nombre d'électeurs inscrits	101	8669
Nombre d'émargements	98	8411
Nombre d'enveloppes de vote	98	8411
Taux de participation	97,02%	97,02%



		Nbr de suffrages		Nbr de voix	
Motion 1 - Objet : Approbation procès-verbal n° 565 - AG 2019 Aucune remarque n'étant parvenue, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale 2019 diffusé sous le procès-verbal n°565.	Oui	98	100,00%	8411	100,00%
	Non	0	0,00%	0	0,00%
	Abst.	0	0,00%	0	0,00%
Motion 2 - Objet : Approbation des comptes et quitus au Trésorier Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, du rapport du Trésorier et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.	Oui	94	95,92%	7955	94,58%
	Non	2	2,04%	244	2,90%
	Abst.	2	2,04%	212	2,52%
Motion 3 - Objet : Affectation du résultat Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 153.716 ? et la reprise des projets associatifs « tenue des arbitres » de 18.000 ? et « 120 ans » de 40.000 ? : Au compte de projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000 ? Au compte de projet associatif « Equipements » pour 100.000 ? Au compte de report à nouveau pour 11.716 ?	Oui	87	88,78%	7304	86,84%
	Non	5	5,10%	586	6,97%
	Abst.	6	6,12%	521	6,19%
Motion 4 - Objet : Statuts - Montant de l'affiliation annuelle 2021 Conformément à l'article 27 des statuts, le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à : - 50,00 ? pour tout nouveau club, - 20,00 ? pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre - 50,00 ? pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1er novembre.	Oui	97	98,98%	8275	98,38%
	Non	1	1,02%	136	1,62%
	Abst.	0	0,00%	0	0,00%
Motion 5 - Statuts - Montant des tarifs des licences 2021 Référence : Articles 4.1 des statuts et 9.1 du Règlement Intérieur Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A (Voir document joint)	Oui	93	94,90%	7855	93,39%
	Non	2	2,04%	258	3,07%
	Abst.	3	3,06%	298	3,54%
Motion 6 - Objet : Approbation du budget 2020 Le budget 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale	Oui	88	89,80%	7329	87,13%
	Non	3	3,06%	380	4,52%
	Abst.	7	7,14%	702	8,35%
Motion 7 - Objet : Modification des statuts Le texte complet est mis dans l'espace dirigeant à l'attention des représentants de club. Lors des assemblées générales électives de la FFTA, cette disposition permet l'élection du comité Directeur par le vote à distance des délégués des clubs. Organisation de l'assemblée générale de la FFTA en présentiel ou à distance - Articles 11 et 23. Elle permet également aux comités régionaux et départementaux d'organiser, s'ils le souhaitent, un vote à distance à l'occasion de leurs assemblées électives qui précèdent celle de la FFTA. Ainsi sont concernées l'élection	Oui	94	95,92%	8085	96,12%
	Non	4	4,08%	326	3,88%
	Abst.	0	0,00%	0	0,00%



		Nbr de suffrages		Nbr de voix	
de leur comité directeur (9.3) mais aussi celle des délégués représentant les clubs à l'AG de la FFTA (9.5b et 9.5 c).					
Motion 8 - Objet : Modification du règlement intérieur Le texte complet est mis dans l'espace dirigeant à l'attention des représentants de club. Modifications du RI au regard du vote à distance lors des assemblées générales électorales du comité directeur de la FFTA. Article 21.2 : Organisation des élections.	Oui	93	94,90%	8029	95,46%
	Non	3	3,06%	204	2,42%
	Abst.	2	2,04%	178	2,12%

Signature du Président de la commission électorale

Monsieur Jean-Claude LAVERNHE

